

**23 avril
2023**



CHAMPIONNAT DE FRANCE DE COURSE EN LIGNE NAGE EN EAU VIVE

Ile de loisirs de Cergy Pontoise

eauvive.ffesm.fr hydrospeedfrance #nage_en_eau_vivefr

LA FFESSM, LA COMMISSION NATIONALE NEV, AVEC LA PARTICIPATION DU COMITE REGIONAL IDF, ONT LE PLAISIR DE VOUS ACCUEILLIR SUR L'ILE DE LOISIRS DE CERGY PONTOISE LE 23 AVRIL 2023 POUR :

LE CHAMPIONNAT DE FRANCE DE COURSE EN LIGNE 2023

Rappel

Il est fait application du règlement national compétition NEV en vigueur (version 2023 (01), mis à jour le 20/02/2023)

Pour les catégories cadets, juniors, séniors et masters :

Cette compétition est ouverte à tous les compétiteurs qualifiés aux cours des différents sélectifs régionaux. La liste des nageurs sélectionnés est consultable sur le site de la CN-NEV

Pour les catégories jeunes (poussins, benjamin et minimes) :

Pour que le Trophée France Espoir puisse avoir lieu, un minimum de 5 concurrents sur l'ensemble des catégories doit être atteint.

Covid 19 :

Pas d'imprudence...et privilégions le respect les gestes barrières.

Si la situation sanitaire devait évoluer, nous mettrons en place toutes les recommandations demandées par la FFESSM et les Autorités de Santé Publique.

Inscriptions

Toutes les inscriptions et documents associés et règlements sont à envoyer avant le 9 avril 2023, il n'y aura aucune inscription sur place. Attention toute inscription est due.

Documents nécessaires :

- La licence FFESSM 2023 + assurance fédérale ou assurance individuelle **notifiant la couverture de la pratique de la nage en eau vive en compétition.**
- Un Certificat médical **mentionnant l'Absence de Contre-Indication à la pratique de la Nage en Eau Vive en compétition** établi par tout médecin, daté de moins de 3 ans, au jour de la compétition ou d'une identité fédérale.
- Attention : Une pièce d'identité reconnue par l'administration française peut être demandée aux compétiteurs en complément de justificatif.
- Les deux autorisations parentales si le nageur est mineur.

Droit à l'image

- Au cours de cette manifestation, des photos et vidéos seront prises. Si vous ne souhaitez pas apparaître sur ces photos et vidéos, merci de nous le faire savoir, votre visage sera flouté. Vous avez la possibilité de nous faire part de votre choix en le signalant sur la fiche d'inscription.



Programme de l'épreuve

- **Accueil**

Base de Loisirs de Cergy Pontoise (Parking P3) : Boulevard de l'Île-Haut, 95001 CERGY PONTOISE

Le dimanche 23 avril 2023

- **De 8 à 9 h00 :**

- **Confirmation des inscriptions et récupération des dossards**

Pour la confirmation des inscriptions, seuls les chefs d'équipes sont habilités à représenter, leurs nageurs engagés :

(Attention clôture à 9h00)

- **9 h15 :**

- **Election du représentant des compétiteurs par les chefs d'équipe identifiés sur les feuilles d'inscription et présents.**

(En présence du directeur de course et chargé de mission national compétition)

- **9h30 / 9h45 :**

- **Photos** de groupe et **mise à l'eau** pour l'échauffement des compétiteurs

- **De 9h45 à 10 h10 :**

- **Contrôle du matériel et mise à l'eau pour l'échauffement des compétiteurs**

(Présence du jury de compétition pour statuer immédiatement en cas de litige)

- **10h30 :**

- **Départ de la course Adultes**

- **10h40**

- **Départ de la course jeunes** (si le nombre d'inscrits le permet)

(Nota : **La durée de l'épreuve est fixée à 1h40.** Au-delà, les arrivées ne seront plus enregistrées et les concurrents encore à l'eau seront invités à monter dans le bateau « balai »)

- **12h20 :**

- **Traitements informatiques des résultats**

- **A partir de 14h00 :**

- **Cérémonie de remise des résultats et des titres**

Réalisée en plein air, elle sera suivie du pot de l'amitié

Les horaires sont donnés à titre indicatif et peuvent être modulés sous réserve du nombre de compétiteurs.

Hébergement

La CR-NEV vous propose une liste d'enseignes et d'adresses en ce qui concerne votre hébergement et vous laisse toutes latitudes pour vos réservations.

Il n'y a pas de camping dans les environs proches et peu de chambres d'hôtes.

Possibilité de réserver au centre de séjour de l'Ile de loisirs de Cergy :

Syndicat Mixte d'Etudes d'Aménagement et de Gestion de l'Ile de loisirs de Cergy

Rue des Etangs, 95000 CERGY PONTOISE, 01 30 30 21 55

Reste les Hotels, en voici quelques-uns :

IBIS CERGY-PONTOISE LE PORT

28, avenue des Grouettes, 95000 CERGY PONTOISE

HOTELF1 CERGY RÉNOVÉ

3 Avenue Des Trois Fontaines, 95000 CERGY

IBIS BUDGET SAINT-OUEN-L'AUMÔNE

4 Allée des Trois Caravelles, 95310 Saint-Ouen-l'Aumône

HOTEL DG

102 Avenue Marcel Perrin, 95540 Méry-sur-Oise

LEMON HOTELS

ZA les Bosquets Bœufs, 95540 Mery sur Oise

Règlement

Rappel de quelques points :

Un titre de Champion de France ne peut être décerné que si 6 (six) concurrents sont classés dans la catégorie concernée. (Art. 12)

Équipement obligatoire (Art. 5.1) : pour tous les nageurs

Un flotteur,

Une combinaison iso thermique **intégrale adaptée en néoprène**.

(Les autres types de vêtement ne seront pas autorisés)

Une paire de chaussons iso thermique (néoprène).

Une paire de palmes.

Spécificité Jeunes (Art.5.2) :

Palmes souples adaptées à l'âge et à la morphologie des enfants (les palmes longues - chasse, fibre, carbone, composites - sont interdites).

Le Flotteur (Art.5.4) :

Le flotteur doit être insubmersible et répondre aux dimensions ci-dessous, non prise en compte les rajouts de mousse, poignées, supports de drapeau ou porte bidon, repose tête et autres ridelles de surélévation de côté.

- . Longueur comprise entre : **0.60 m et 1.60 m**
- . Largeur comprise entre : **0.40 m et 0.80 m**
- . Hauteur comprise entre : **0.20 m et 0.50 m**

Tout Compétiteur dont l'équipement ne sera pas conforme au règlement se verra refusé le départ

Obligations opposables à tous les concurrents (Art.6.1) :

De pouvoir prouver son identité

De respecter les règlements fédéraux, notamment en ce qui concerne les règles de sécurité et de conformité des matériels

De suivre toute recommandations faites par le directeur de course

De se soumettre aux éventuels contrôles anti-dopage

« En matière de contrôle antidopage, il existe des dispositions spécifiques : si le sportif contrôlé est un mineur ou un majeur protégé, tout prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment un prélèvement de sang, ne peut être effectué qu'au vu d'une autorisation écrite de la ou des personnes investies de l'autorité parentale ou du représentant légal de l'intéressé. L'absence d'autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle (cas de disqualification - cf. Art. 20.1). »

De même, la non-présentation d'une pièce d'identité est également considérée comme un refus de se soumettre au contrôle antidopage (cas de disqualification - cf. Art. 20.1).

Championnat de France de course en ligne 2023
23 avril 2023 – Cergy Pontoise
Cadets / Juniors / Séniors / Masters

COORDONNEES CLUB

NOM _____

n° d'affiliation _____

Coordonnées (adresse, téléphone) _____

CACHET CLUB

RESPONSABLE NEV

NOM _____

tél. _____

e-mail _____

signature _____

CHEF D'EQUIPE* :

Nom : _____

Prénom : _____

☐ Candidat représentant des compétiteurs**

Tél. : _____

* Le chef d'équipe est en charge de la confirmation des inscriptions des nageurs de son club et prend part à l'élection du représentant des compétiteurs la veille ou le jour de la compétition. ** Case à cocher pour être porté candidat à l'élection du représentant des compétiteurs.

Droit à l'image : Au cours de cette manifestation, des photos et vidéos seront prises. Si vous ne souhaitez pas apparaître sur ces images, votre visage sera flouté. Merci de nous le faire savoir en cochant la case suivante :

NOM

PRENOM

date de naissance
jj/mm/aaaa

catégorie

n° licence
(obligatoire)

niveau
technique



1

2

3

Chaque club engageant au moins trois concurrents doit mettre une personne à la disposition de l'organisation.

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

Personne à disposition de l'organisation : NOM _____

PRENOM _____

JF1 : ☐ oui - ☐ non

Autre(s) personne(s) : _____

Le règlement compétition stipule que les inscriptions doivent parvenir au moins 15 jours avant la date de la manifestation. Le comité de course informe que pour toute inscription reçue après ce délai, une pénalisation de trois fois le montant des droits d'inscription sera appliquée.

Les frais d'inscription par compétiteurs s'élèvent à : **10€ x** = **€**

Toute inscription faite est due et ne sera effective qu'après règlement.

Les chèques seront à établir à l'ordre de : **FFESSM IDF** et à joindre à votre dossier d'inscription

Le formulaire et tous les documents demandés sont à envoyer **avant le 9 avril 2023** à :

Jocelyne CLEMOT, 73 route de Baillon, 95270 CHAUMONTEL. Tél : 06 86 82 94 89

Merci de faire parvenir une copie des inscriptions à : Francis WURSTHORN – Tél. : 06.23.26.63.48 mail : coollanev@yahoo.fr



INSCRIPTION COMPETITION

Trophée France Espoir de course en ligne 2023
23 avril 2023 - Cergy Pontoise
Poussins, Benjamin et Minimes



COORDONNEES CLUB

NOM _____

n° d'affiliation _____

Coordonnées (adresse, téléphone) _____

CACHET CLUB

RESPONSABLE NEV

NOM _____

tél. _____

e-mail _____

signature _____

CHEF D'EQUIPE* :

Nom : _____

Prénom : _____

☐ Candidat représentant des compétiteurs**

Tél. : _____

* Le chef d'équipe est en charge de la confirmation des inscriptions des nageurs de son club et prend part à l'élection du représentant des compétiteurs la veille ou le jour de la compétition. ** Case à cocher pour être porté candidat à l'élection du représentant des compétiteurs.

Droit à l'image : Au cours de cette manifestation, des photos et vidéos seront prises. Si vous ne souhaitez pas apparaître sur ces images, votre visage sera flouté. Merci de nous le faire savoir en cochant la case suivante :

NOM

PRENOM

date de naissance
jj/mm/aaaa

catégorie

n° licence
(obligatoire)

niveau
technique



1						☐
2						☐
3						☐
<u>Chaque club engageant au moins trois concurrents doit mettre une personne à la disposition de l'organisation.</u>						
4						☐
5						☐
6						☐
7						☐
8						☐
9						☐
10						☐
11						☐
12						☐
13						☐
14						☐

Personne à disposition de l'organisation : NOM _____

PRENOM _____

JF1 : ☐ oui - ☐ non

Autre(s) personne(s) : _____

Le règlement compétition stipule que les inscriptions doivent parvenir au moins 15 jours avant la date de la manifestation. Le comité de course informe que pour toute inscription reçue après ce délai, une pénalisation de trois fois le montant des droits d'inscription sera appliquée.

Les frais d'inscription par compétiteurs s'élèvent à : 8 € x _____ = _____ €

Toute inscription faite est due et ne sera effective qu'après règlement.

Les chèques seront à établir à l'ordre de **FFESSM IDF** et à joindre à votre dossier d'inscription

Le formulaire et tous les documents demandés sont à envoyer **avant le 9 avril 2023** à :

Jocelyne CLEMOT, 73 route de Baillon, 95270 CHAUMONTEL. Tél : 06 86 82 57 59

Merci de faire parvenir une copie des inscriptions à : Francis WURSTHORN – Tél. : 06.23.26.63.48 mail : coollanev@yahoo.fr

AUTORISATION PARENTALE

Pour la participation aux activités de Nage en Eau Vive

Type :

☐ Course en Ligne

Genre de la manifestation : Championnat de France et Trophée France Espoirs 2023

Lieu : **Gergy-Pontoise**

Date : **23 avril 2023**

Je soussigné(e) Monsieur, Madame

Née(e) le / / à,

Domicilié au

Agissant en qualité de représentant(e) légal(e) ou personne investie de l'autorité parentale,

Autorise ☐ Mon fils :

☐ Ma fille :

☐ L'enfant :

Né(e) le / / à,

À participer à la manifestation sportive citée en référence.

J'atteste avoir le plein exercice de l'autorité parentale à l'égard de cet enfant mineur.

Cette autorisation est valable du : Au

Fait à :

le :

Signature

AUTORISATION PARENTALE POUR TOUT PRELÈVEMENT NÉCESSITANT UNE TECHNIQUE INVASIVE LORS D'UN CONTRÔLE ANTIDOPAGE SUR LES MINEURS

Vu l'article R.232-52 du Code du Sport (*)

Je soussigné :

Représentant(e) légal(e) ou personne investie de l'autorité parentale de :

Nom :

Prénom :

Né(e) le :

Autorise tout prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment un prélèvement sanguin, à l'occasion des contrôles mis en place dans le cadre de la lutte contre le dopage.

Club de rattachement du mineur :

Attestation établie le :

À :

Signature du représentant légal :

(*) Article R.232-52 : « Si le sportif contrôlé est un mineur ou un majeur protégé, tout prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment un prélèvement de sang, ne peut être effectué qu'au vu d'une autorisation écrite de la ou des personnes investies de l'autorité parentale ou du représentant légal de l'intéressé remise lors de la prise ou du renouvellement de la licence. L'absence d'autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle. »



COMITE D'ORGANISATION

- **Organisateur** : FFESSM / CR NEV
- **Juge au départ** : Jocelyne CLEMOT
- **Juges à l'arrivée - Chronomètres** : Jocelyne CLEMOT
- **Secrétaires** : Francis WURSTHORN
Sabine RAPIN-WURSTHORN
- **Contrôleur matériel** : Francis WURSTHORN
- **Responsable matériel** : CR NEV IDF
- **Délégué fédéral** : Yohann WURSTHORN

COMITE DE COURSE

- **Directeur de course** : Thierry RAVOISIER
- **Responsable sécurité** : Maëlle AMAND
- **Responsable chronométrage** : Jocelyne CLEMOT
- **Responsable des juges aux bouées** : Yohann WURSTHORN
- **Responsable informatique** : Francis WURSTHORN

COMITE DE COMPETITION

- **Président de la CN NEV** : Patrick DUPRAT
- **Organisateur** : FFESSM / CR NEV
- **Directeur de course** : Thierry RAVOISIER
- **Représentant des compétiteurs** : élu par les compétiteurs

JURY COMPETITION

- **Président de la CN NEV** : Patrick DUPRAT
- **Chargé mission compétition** : Romain MIGEON
- **Directeur de course** : Thierry RAVOISIER
- **Responsable chronométrage** : Jocelyne CLEMOT
- **Représentant des compétiteurs** : élu par les compétiteurs

Sécurité sur l'eau et sur terre

- **3 bateaux (1 Christian COUSINARD et 2 de la Palme Plaisiroise), 1 médecin**

Championnat de France 2023 -

PARCOURS

Longueur totale = 4,5 km



Trophée France Espoir 2023 - PARCOURS

Rappel : Pour que le Trophée France Espoir puisse avoir lieu, un minimum de 5 concurrents sur l'ensemble des catégories doit être atteint.

Longueur totale = 1.8 km

